

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Band: 74 (1923)
Heft: 6

Rubrik: Communications

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

théoriques permet des échanges de vue entre participants et de se créer des relations nouvelles.

C'est avec un sentiment de vive reconnaissance à l'égard du comité de la Société forestière suisse et de MM. les professeurs de notre Ecole forestière que nous envisageons l'œuvre accomplie par eux, bien persuadés que nous sommes que la semence qu'ils ont jetée ainsi va germer, et qu'avec la sève printannière qui monte à l'heure actuelle, une ère nouvelle pour la sylviculture suisse va prendre corps. Notre vœu est que, d'une extrémité à l'autre de la Suisse, se fasse l'„éclaircie par le haut“ des idées et des principes surannés. Déjà l'expérience nous prouve que les jeunes forestiers sortis de l'Ecole de Zurich sont imbus de ces idées et que leur action devient efficace.

Une dernière remarque s'impose à notre esprit, et nous tenons à la souligner en terminant ce compte-rendu: les étudiants, qui ont le privilège de faire aujourd'hui leurs études à Zurich, ont à leur disposition des collections, des moyens d'enseignement et surtout d'illustrations et de projections scientifiques qui ont fait notre admiration.

Nous reconnaissons volontiers que les efforts conjugués de leurs maîtres et leurs méthodes pédagogiques portent des fruits et qu'ils entrent dans la pratique mieux préparés que leurs devanciers . . . qui, à l'avenir, répondront toujours volontiers à l'appel d'un nouveau „cours de répétition“. . . . Espérons que cet appel retentira avant 19 ans!

A. Barbey.

COMMUNICATIONS.

Productifs reboisements de pins Weymouth.

Monsieur *Gazin*, inspecteur français des eaux et forêts, a publié sur ce sujet la notice suivante:

„En 1860, il y a donc 62 ans, on a planté du pin Weymouth dans des vides, sur un sol tourbeux et humide de la forêt de Mazelay, dans l'arrondissement de Mirecourt (Vosges). Nous ignorons ce qui a pu sortir de ces boisements depuis leur création; mais, en 1922, en présence de la fréquence et de l'abondance des chablis dans des arbres de 24 m de hauteur, l'administration forestière décida de couper à blanc étoc 2 hectares 70 ares de ces plantations, en trois parcelles. L'adjudication a eu lieu à Mirecourt, à l'automne 1922. Nous résumons ci-dessous les caractéristiques de cette vente qui intéressera les reboiseurs:

Diamètres:	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70 cm
Nombres:	138	325	329	338	219	123	59	22	5	1	1

Au total: 1560 arbres. Produits présumés: bois d'œuvre 1780 m³, grumes; chauffage 178 stères. Prix de vente: 72.810 fr., charges comprises, soit en moyenne par hectare: 659 m³, grumes, vendus 26.966 fr. En négligeant le chauffage, le prix du m³ sur pied ressort à 41 francs. La réalisation en matière, par hectare et par an, est: 10 m³ et en argent: 435 fr.

Pour avoir la production intégrale, il faudrait ajouter ce qui a pu être réalisé antérieurement à 1922. Par surcroît, les semis naturels sont abondants sur place, et même en sous-étage dans les peuplements feuillus voisins.

Ce sont là, nous n'avons pas besoin de le faire remarquer, des résultats exceptionnels. Ils n'en sont pas moins intéressants pour les reboiseurs, qui voient quel peut être l'avenir de leurs travaux, lors qu'ils plantent sur un sol convenable des essences que commande le climat de leur région.

(*Bulletin trimestriel de la Société forestière Lorraine des Amis des arbres,*
mai 1923.)

CHRONIQUE.

Confédération.

Le nouvel inspecteur général des forêts. Le Conseil fédéral vient de désigner comme chef de l'„Inspection des forêts, chasse et pêche“ le successeur de M. M. Decoppet décédé. Son choix s'est porté sur M. *Marius Petitmermet*, d'Yverne (Vaud), qui, depuis 1917, revêtait les fonctions d'inspecteur forestier fédéral pour l'arrondissement de la Suisse romande.

Le nouveau chef de l'Inspection fédérale des forêts est âgé de 44 ans. Diplômé de l'Ecole polytechnique en 1902, il fait un stage d'un an à l'arrondissement de Montreux, puis fonctionne de 1903 à 1905 comme stagiaire au service cantonal des forêts et, de 1905 à 1910, comme forestier-aménagiste dans le canton de Vaud. C'est pendant cette dernière période que M. Petitmermet, qui a eu beaucoup à s'occuper d'aménagement, a construit les quatre tarifs de cubage qui font règle aujourd'hui pour l'aménagement des forêts publiques dans le canton de Vaud. A cette dernière date, il devient inspecteur forestier de l'arrondissement de Cossonay. C'est là que le Conseil fédéral vint le prendre, en 1917, pour lui confier l'inspection des forêts de la Suisse occidentale.

Dans tous ces postes, M. Petitmermet a fait preuve des plus heureuses aptitudes et s'est révélé, en particulier, un administrateur de grand talent. Il l'a montré également en qualité de président de la Société vaudoise des forestiers, dont il a dirigé avec distinction les destinées pendant trois ans. Bilingue accompli, il parle et écrit avec une égale facilité le français et l'allemand.

Le Conseil fédéral en l'élevant, jeune encore, au plus haut poste auquel puisse chez nous aspirer un forestier nous semble avoir fait un choix fort heureux.

Notre Journal, dont M. Petitmermet est un collaborateur, se fait un plaisir d'adresser au nouvel Inspecteur général ses sincères félicitations et ses meilleurs vœux de réussite dans l'exercice de ses hautes et délicates fonctions.

H. B.